



Texte 6 : Projet d'arrêté fixant les programmes d'enseignement de français et de mathématiques de l'école maternelle (cycle 1) et du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle 2)

Vœu

Les programmes de maternelle doivent être réécrits avec des attendus par classe, par année d'enseignement.

Motif

Dans un contexte où les professeurs de maternelle sont souvent sur des doubles niveaux voire des triples niveaux et où les élèves doivent avoir acquis les attendus de GS pour être prêts pour le CP, avoir des repères par année / par classe nous semble plus cohérent. Le SNALC ne serait pas opposé à ce que, en parallèle, les repères par âge soient conservés.